

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2024-2025-2026

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Damien, sera en 2025 en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures de bureau régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, une demande de révision à l'égard du rôle auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) à la municipalité régionale de comté de Matawinie, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle ou au cours de l'exercice suivant;
2. Être faite sur le formulaire prescrit à cet effet par le règlement et disponible à la municipalité régionale de comté de Matawinie au :

*Municipalité régionale de comté de Matawinie
3184, Première Avenue
Rawdon (Québec) J0K 1S0*

- ✓ Être accompagnée de la somme d'argent déterminée à cet effet par le règlement 163-2014-1 de la municipalité régionale de comté de Matawinie.

DONNÉ À SAINT-DAMIEN, CE 13 SEPTEMBRE 2024.



Sabrina Lepage
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe